

EUROPA TAICHI 2012



REGLEMENT DE COMPETITION, TECHNIQUE



TAOLU

FEDERATION FRANÇAISE DE WUSHU

Arts Energétiques et Martiaux Chinois

Ont participé à l'élaboration de ce document, outre Philippe RAFFORT :

Michel DOUILLER
Stéphane ZIMMER
Anya MEOT
Sabine METZLE
Antoine LY
Marianne PLOUVIER
Denis MARQUES

Et
Emmanuelle DUPREZ

Merci de leur contribution

Table des matières

PREMIERE PARTIE : REGLEMENT DE COMPETITION

1. Conditions de participation	5
1.1. Conditions générales	5
1.2. Participants résidant sur le territoire français	5
1.3. Les feuilles officielles d'engagement	5
1.4. Les droits d'inscriptions	5
2. Obligation du (de la) compétiteur (trice)	6
3. Documents médicaux.....	6
3.1. Participants résidants hors du territoire français.....	6
3.2. Participants résidants sur le territoire français.....	6
4. Les disciplines de compétition.....	6
4.1. Taichi Chuan	7
4.2. Autres styles internes.....	9
4.3. Forme de duels (combat) pré arrangé : Duilian	9
4.4. Présentation en groupe : « Jiti ».....	9
4.5. Tableau récapitulatif des épreuves, codes et durées d'exécution	10
5. Méthodes de participation	11
6. L'aire de compétition.....	11
7. Les compétiteurs.....	11
7.1. Catégories d'âge.....	11
7.2. Compétiteurs mineurs	11
8. Equipements et armes	11
8.1. La tenue.....	11
8.2. Les armes	11
8.3. Musique.....	11
9. L'attribution des titres.....	11
10. Litiges	12
11. Réclamations.....	12

DEUXIEME PARTIE : REGLEMENT TECHNIQUE

1. Définition - généralités	13
2. Protocole et modalités de passage.....	13
3. Méthode et critères de jugement	14
3.1. Méthode d'évaluation sur deux familles de critères par déduction de points	14
3.2. Critères de jugement de la qualité du mouvement	14
3.3. Critères de jugement du niveau général de la présentation	14
3.4. Déduction spécifique de points	14/15

TROISIEME PARTIE : RESPONSABILITES TECHNIQUE

1.	La commission de la compétition	16
1.1.	Sa composition.....	16
1.2.	Ses responsabilités	16
2.	Les officiels.....	16
3.	La commission de réclamation	16
3.1.	Sa composition.....	16
3.2.	Ses responsabilités	16
4.	Le Corps exécutif de l'arbitrage (juges).....	16
4.1.	Sa composition.....	16
4.2.	Ses responsabilités	17
5.	L'équipe technique	18
5.1.	Sa composition.....	18
5.2.	Ses responsabilités	18

PREMIERE PARTIE : REGLEMENT DE COMPETITION

1. Conditions de participation

1.1 La compétition est ouverte à tous les pratiquants(es) de Taichi Chuan & d'arts martiaux internes, quelle que soit leur nationalité.

1.2 Tout compétiteur résidant sur le territoire français doit être licencié au titre d'une association régulièrement affiliée à la F.F. Wushu. pour la saison en cours et doit pouvoir justifier du timbre licence F.F. Wushu de la saison en cours et disposé de timbre de l'année précédente, ainsi que du passeport sportif et médical F.F. Wushu.

1.3 Les feuilles officielles d'engagement

1.3.1 Chaque compétiteur doit s'inscrire au moyen d'une feuille officielle d'engagement remplie avec soin, sans omission et qu'il devra faire parvenir au SIEGE FEDERAL : **le 20 MAI 2012, 24.00 GMT**, date limite d'inscription (cachet de la poste faisant foi, ou accusé de réception par mail) ou en ligne ici : <http://www.europataichi2012.com/>

1.3.2 L'inscription à Europa Taichi suppose que le participant a pris connaissance des règlements techniques, sportifs, d'arbitrage, médicaux et de lutte contre le dopage de la F.F. Wushu , règlements qu'il s'engage à respecter.

1.3.3 Aucune autre forme d'engagement que ces feuilles officielles d'engagement ne sera acceptée, quelle que soit la raison invoquée.

1.3.4 Aucun délai supplémentaire à la date de forclusion prévue ne sera accordé.

1.4 Les droits d'inscription

	Licenciés	Non Licenciés
Droits d'inscriptions généraux (t-shirts et première épreuve inclus)	gratuit (à raison de deux timbres) + 3 épreuves gratuites à partir de la 4 ^e épreuve : 5€/épreuve	35 €
Epreuves supplémentaires (individuelles et duilian)	5€	5 €
Epreuves de groupe Taolu	5€	5 €
Epreuve de Tuishou individuelle	5€	5 €
Tournoi de Tuishou par équipe	5€	5 €
Passeport Sportif	20 €	
Passeport Médical	15 €	

2. Obligation du (de la) compétiteur (trice)

Dès son arrivée dans la salle, chaque compétiteur (trice) doit se rendre au contrôle officiel où il doit présenter sa pièce d'identité. Les participants résidant en France devront également présenter leur passeport sportif aux autorités présentes, ainsi que leur licence de la saison en cours et leur passeport médical au médecin mandaté.

- La non présentation de ces pièces (ou leur non-conformité) entraîne automatiquement la défaite par forfait (forfait par décision du responsable de la compétition).

3. Documents médicaux

3.1 Les participants résidants hors du territoire français devront présenter un CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DU WUSHU EN COMPETITION SOUS FORME DE « TAOLU »

3.2 Pour les participants résidant sur le territoire français, les passeports sportifs et médicaux F.F. Wushu sont obligatoires pour tous (tes) les compétiteurs (trices) qui participent aux compétitions (officielles ou officialisées). Ces passeports devront toujours être à jour, à savoir :

- être dûment remplis
- Comporter la certification exacte de ses grades et titres.
- Comporter obligatoirement le "CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE DU WUSHU EN COMPETITION SOUS FORME DE « TAOLU »" comme prévu dans le règlement médical en vigueur.

4. Les disciplines de compétition

Les disciplines de compétitions, à mains nues ou avec armes, sont réparties en quatre groupes :

- Taichi Chuan
- Autres styles internes
- Duo sous forme de combat arrangé (Duilian)
- Groupe (Jiti)

Un minimum de 6 candidats est nécessaire pour qu'une épreuve puisse avoir lieu ; si le nombre de candidats est important, il est possible de séparer les hommes et les femmes, ou d'ajouter une épreuve pour juger les variations notables du style (6 candidats minimum).

Si dans l'une des épreuves, un style présente des caractéristiques différentes et au moins 6 candidats, ceux-ci peuvent avoir droit de se présenter à une épreuve à part.

La Commission d'Organisation s'autorise à regrouper les épreuves Europa Taichi quand il y a moins de 6 participants. Dans ce cas, pas il n'y a pas de remboursement.

4.1 Taichi Chuan : divisé en deux grandes familles d'épreuves, taolu à main nues et taolu avec armes ; les épreuves de Taichi Chuan Mains nues sont subdivisées en deux options afin de mettre en valeur les différentes expressions de l'art : les styles traditionnels, les styles contemporains.

4.1.1 Epreuves de Taichi Chuan Mains nues :

A. Taichi Chuan Mains nues styles traditionnels tous styles confondus :

Epreuve Yang (rassemble toutes les écoles ou variations du style Yang)
Epreuve Chen (rassemble toutes les écoles ou variations du style Chen)
Epreuve Wu (rassemble toutes les écoles ou variations du style Wu)
Epreuve Sun
Epreuve Hao
Epreuve ZhaoBao
Epreuve Li
Etc...

B. Taichi Chuan Mains nues styles traditionnels par école

Dans un style donné, compétition interne à une des variations du style ; exemple dans le style Chen, école Laojia, école Xinjia... ; dans le style Yang : école Zheng Manqing, école Tung, école Yangjia Michuan, dans le style Wu, école Wu gongyi, Wudang practical, style Li,...

C. Taichi Chuan Mains nues traditionnels taolu rapide (formes rapides et/ou explosives), tous styles ou écoles confondus

Poings canons du Chen
Kwaï Chuan (fast Yang)
Fast du Wu
Li tao

D. Taichi Chuan Mains nues styles contemporains (ou modernes)

Forme 42
Chen 36
Chen 56
Yang 40
Wu 45
Hao 47
Sun 73

REMARQUE : Les compétiteurs en dehors du respect du temps imparti officiellement pour l'exécution de ces taolu spécifiques, seront jugés sur des critères internes propres et traditionnels à la compétition Europa Taichi.

NB : Epreuve supplémentaire : taichi chuan mains nues forme lente toutes écoles et tous styles confondus.

4.1.2 Epreuves de Taichi Chuan avec Armes :

Epée Yang
Epée Chen
Epée Autres styles
Sabre Yang
Sabre Chen
Sabre Autres styles
Armes Longues : bâton(s), lance, perche
Eventail
Autres armes (armes doubles...)
Epée 42

4.2 Autres styles internes : divisé en deux familles d'épreuves, taolu mains nues et taolu avec armes.

4.2.1 Epreuves Autres arts martiaux internes Mains nues :

BaGua Zhang
XingYi Quan
Baji Quan
LiuHe Bafa
WuJi

4.2.2 Epreuves Autres arts martiaux internes avec Armes :

Armes propres aux styles internes répertoriés ci-dessus, encore peu présentées en compétition (épée et sabre Bagua, double anneaux, épée et bâton Xingyi...);
Les épreuves seront séparées au mieux en fonction du nombre d'inscrits, d'abord en armes courtes et armes longues puis en autres armes.

4.3 Forme de duels (combat) pré arrangé : Duilian

Il s'agit de présentation de duels, séparables en mains nues et avec armes en fonction du nombre de duos inscrits (quatre équipes nécessaires pour distinguer mains nues et armes). Il peut s'agir de duilian, de compilation de duilian d'école, ceci tous styles internes confondus, le style devra être précisé sur la feuille d'engagement.

4.4 Présentation en groupe : « Jiti »

Groupe constitué de 3 à 12 personnes ; il s'agit de présenter un tao à mains nues ou avec armes (quatre groupes nécessaires pour séparer les épreuves), tous styles internes confondus si insuffisamment de groupe inscrits ; le style devra être précisé sur la feuille d'engagement de l'équipe.

4.5. TABLEAU RECAPITULATIF DES EPREUVES, CODES ET DUREES D'EXECUTIONS

FAMILLES D'EPREUVES	DISCIPLINES	CODES	DUREE
TAICHI CHUAN TRADITIONNELS MAINS NUES FORMES LENTE PAR ECOLE TOUS STYLES CONFONDUS (TCMT1)	YANG	TCMT 11	4 minutes (3'50'' gong signal)
	CHEN	TCMT 12	
	WU	TCMT 13	
	HAO	TCMT 14	
	SUN	TCMT 15	
	ZHAO BAO	TCMT 16	
	LI	TCMT 17	
	STYLES AUTRES	TCMT 18	
TAICHI CHUAN TRADITIONNELS MAINS NUES FORMES LENTE PAR ECOLE ET PAR STYLES (TCMT2)	YANG CHEN FU	TCMT21	4 minutes
	YANG Chen M'an Ching	TCMT22	
	YANG Yang Sau Chung	TCMT23	
	YANG Tung	TCMT24	
	YANG Wang Ien Nien	TCMT25	
	YANG Jia Lao Jia	TCMT26	
	YANG Shao Hu	TCMT27	
	CHEN Hun Yuan	TCMT28	
	CHEN Lao Jia-Xinjia / Xiao Jia	TCMT29	
	LI tao	TCMT30	
TAICHI CHUAN TRADITIONNELS MAINS NUES FORMES RAPIDES ET/OU EXPLOSIVE	FAST YANG	TCMT 31	Entre 1'30 et 4 minutes
	FAST CHEN (poing canon)	TCMT32	
	FAST WU	TCMT33	
	FAST LI	TCMT34	
TAICHI CHUAN TRADITIONNELS ET CONTEMPORAINS MAINS NUES FORMES LENTES TOUTES ECOLES ET TOUS STYLES CONFONDUS		TCMT35	4 minutes
AUTRES STYLES INTERNES TRADITIONNELS MAINS NUES	HSING I	AIM1	Entre 2 et 4 minutes
	PAKUA	AIM2	
	BAJI QUAN	AIM3	
	WUJI	AIM4	
	AUTRES (<i>Liuhe Bafa, etc.</i>)	AIM5	
TAICHI CHUAN CONTEMPORAINS MAINS NUES ET ARMES	CHEN 56	TCMC1	4 minutes
	YANG 40	TCMC2	
	WU 45	TCMC3	
	HAO 47	TCMC4	
	SUN 73	TCMC5	
	INTERNATIONALE 42	TCMC6	
	INTERNATIONALE EPEE 42	TCMC7	4 minutes
TAICHI CHUAN & AUTRES STYLES INTERNES TRADITIONNELS AVEC ARMES	EPEE YANG	TCW1A	Entre 1'30 et 4 minutes
	EPEE CHEN	TCW1B	
	EPEE AUTRES STYLES	TCW1C	
	SABRE YANG	TCW2A	
	SABRE CHEN	TCW2B	
	SABRE AUTRES STYLES	TCW2C	

	ARMES LONGUES	TCW3	
	EVENTAIL	TCW4	
	AUTRES ARMES	TCW5	
	ARMES PAKUA – HSING I	AIW	
DUEL MARTIAL INTERNES PRE ARRANGE (DUILIAN)	DUILIAN MAINS NUES	DUO1	2 à 4 minutes
	DUILIAN AVEC ARMES	DUO2	
PRESENTATION EN GROUPE	JITI MAINS NUES	JITI1	4 minutes
	JITI AVEC ARMES	JITI2	

2. Méthodes de participation

- Pour qu'une épreuve ait lieu, il est nécessaire d'avoir 6 inscrits (es) dans cette épreuve
- Dans les catégories d'épreuves très représentées, il est possible de séparer les hommes et les femmes.
- Toute catégorie ne regroupant pas un minimum de six participants pourra faire l'objet d'un changement de catégorie.
- Les compétiteurs peuvent s'engager dans autant d'épreuves qu'ils le souhaitent.

3. L'aire de compétition

L'aire de présentation des taolu n'a pas de dimension prédéfinie, mais doit cependant ne pas être inférieure à 4 x 4 mètres. Elle sera délimitée indifféremment par un marquage au sol, plots, barrières... Le sol doit être en dur, de préférence en parquet.

4. Les compétiteurs

Compétiteurs mineurs

La production de la licence délivrée aux mineurs doit être accompagnée d'une autorisation manuscrite signée par la personne ayant autorité parentale lui permettant de participer à des rencontres dans les compétitions et manifestations organisées par la Fédération Française de Wushu et ses associations adhérentes.

5. Equipements et armes

5.1 La tenue :

- Aucune norme spécifique n'est imposée pour la tenue en ce qui concerne les matières, couleurs et styles. Cependant elle comprendra un pantalon et une veste avec ou sans manches (courtes ou longues), de style chinois de préférence.

5.2 Les armes :

- Aucune norme spécifique n'est imposée pour les armes de Wushu dans cette compétition (longueur, matière, poids, niveau de souplesse ou dureté...); toutefois, un regard peut être porté par le responsable de taolu sur celles-ci, si elles étaient jugées excessivement inadaptées au compétiteur ou à la compétition.

5.3 Musique :

- Les compétiteurs ne sont pas autorisés à concourir avec leur propre musique.

6. L'attribution des titres

En fonction du nombre de participants à l'épreuve le nombre de médailles distribuées varie selon la règle de la moitié moins une en cas de nombre impair. Pour 8 participants 4 médailles seront remises, l'or, l'argent et le bronze sont répartis en regroupant les notes les plus proches, par contre les titres de 1^{er}, second, troisième sont conservés, ainsi par exemple le premier et le second peuvent avoir tout deux une médaille d'or. Pour cela les notes restent indiquées dans les classements et résultats. Un certificat sera remis à tous les médaillés.

7. Litiges

Le jury d'appel est composé de 3 ou 5 membres nommés au début de la manifestation par le responsable de la compétition.

Il est en charge de recevoir toutes réclamations déposées par écrit au plus tard 15 minutes après la fin de l'épreuve concernée.

Pour les cas non prévus par les présents règlements, ou en cas de litige en compétition, un comité d'appel constitué par le Responsable des Compétitions et le Responsable des Juges et Arbitres du niveau de la compétition concerné statuera, ses décisions seront sans appel.

8. Réclamations

En cas de contestation d'une décision de compétition, un compétiteur a le droit de déposer «réclamation». Toutefois, ce principe doit suivre certaines règles et modalités précises :

- La réclamation doit être déposée auprès du responsable de la compétition dans le quart d'heure qui suit l'annonce de la décision concernée.
- La réclamation doit être accompagnée de la somme de 75 €. La somme sera rendue si la réclamation est justifiée et la décision des juges amendée ; la somme sera conservée et versée à un fond de récompense pour l'élite des compétiteurs si la réclamation s'avère sans fondement et la décision des juges reste inchangée.
- Pour être «recevable», et donc prise en considération, une réclamation ne peut être en aucun cas la contestation d'une décision de valeur suggestive.

Elle ne peut concerner :

- qu'une faute technique évidente de jugement (les formes modernes seront jugées selon les critères des formes traditionnelles)
- qu'une erreur matérielle évidente dans le déroulement pratique de la rencontre,
- qu'un non respect évident des réglementations.
- Les vidéos ne sont pas valables pour toutes réclamations (il est interdit de filmer sauf autorisation par le jury auquel cas, les films devront être pris près du jury)

DEUXIEME PARTIE : REGLEMENT TECHNIQUE

1. Définition - généralités

En Taichi Chuan traditionnel, contemporain et autres arts martiaux internes, le taolu de compétition consiste en une démonstration individuelle ou collective d'une partie d'un taolu définie selon le règlement des compétitions (*cf chapitre 4 du règlement de compétition: « Les disciplines de compétition »*). Cette démonstration s'exécute sur une surface délimitée, en un temps fixé, et est sanctionnée par une évaluation sous forme de note attribuée par un jury de compétition.

Le règlement de compétition fixe et précise les modes de compétitions, conditions d'inscriptions, catégories d'épreuves et d'âges, le code vestimentaire du participant.

Le règlement technique précise les modalités de passages du compétiteur et les critères d'évaluation.

2. Protocole et modalités de passage

- 2.1. Dix minutes avant le début de l'épreuve, un appel général invite les compétiteurs à se présenter à proximité de l'aire de passage où ils seront appelés nominativement pour vérification de leur inscription et de leur tenue.
- 2.2. Un compétiteur ne se présentant pas au bout de trois appels sera déclaré forfait.
- 2.3. Si un compétiteur concourt dans une autre épreuve de manière à ce qu'il ne puisse se présenter dans les délais indiqués, il (ou une tierce personne) doit préalablement en informer le responsable de la compétition : l'ordre de son passage sera exceptionnellement différé, dans les limites de la durée totale de l'épreuve.
- 2.4. Un deuxième appel nominatif invite le compétiteur à se placer sur l'aire de passage ; le compétiteur doit saluer « poing et paume » en direction du jury et attend le signal de départ (gong ou cloche) pour commencer sa prestation.
- 2.5. Un gong (ou cloche) signale le début de la prestation ; un second gong (ou cloche) indique qu'il reste 10 secondes avant la fin du temps maximum prévu pour l'épreuve. La prestation doit être impérativement terminée à l'issue de ces 10 secondes.
- 2.6. A la fin de la prestation, le compétiteur salue à nouveau les membres du jury et se place sur le côté pour attendre sa note.
- 2.7. Les résultats de la compétition doivent être publiquement affichés.

3. Méthode et critères de jugement

3.1. Méthode d'évaluation sur deux familles de critères par déduction de points

La note présentée par chaque juge est la somme des notes attribuées à la performance repérée selon les 10 repères ci-dessous (3.2) :

La note finale est la moyenne de toutes les notes du jury, éventuellement minorée par des fractions de points enlevés uniquement par le juge principal (3.3).

3.2. Critères de jugement de la qualité du mouvement

1/ Présentation générale, attitude, calme

2/ Qualité du déplacement.....Variété de positions de jambe (*gongbu, xubu, pubu, dulibu...*)
placement du bassin et des genoux, harmonie entre les déplacements, arcs et structure.
Qualité des transitions et des changements de direction

3/ Axe : mise en place, maintien, équilibre et étirement, lien haut/bas, plénitude lombaire

4/ Capacité à maintenir l'énergie « Peng » et la qualité du lâcher « Song »
Forme corporelle (*Shou xing, Bu xing...*) , qualités internes du « Jing » , énergie interne

5/Manifestations de l'alternance « Yin Yang » (ouverture – fermeture, préparation et expression de l'énergie, variation dans l'expression du regard...) Jeu du buste
Qualité respiratoire. Densité et fluidité

6/ Dynamique corporelle (*ShouFa, BuFa, ShenFa, YanFa...*) :
stabilité et enracinement dynamique, équilibre des épaules et des coudes, port de tête,
expression des mains . Lisibilité et la continuité des mouvements

7/ Capacité à exprimer la puissance de la taille, souplesse dans le déroulé du mouvement et clarté du point d'application de la force élastique, mobilité taille buste et bassin

8/ Clarté de l'intention martiale, état d'esprit et concentration, qualité de la présence

9/ Selon le style : le rythme et ses variations ou sa continuité, Détente/Relâchement

10/ Clarté et pureté du style présenté . Capacité à faire apparaître la saveur et le goût du style présenté : « *gongke* » et « *yunwei* »

3.3 Déduction spécifique de points (opéré par le juge principal de table)

- 1/ Le non-respect du temps en insuffisance ou dépassement est proportionnellement pénalisant en fonction de sa durée : le compétiteur perd 0,1 point toute les 5 secondes manquantes ou en dépassement
- 2/ Une entrave au mouvement liée au vêtement, à l'arme, ou à une tenue particulièrement négligée, ainsi que la perte de contrôle ou la chute de l'arme sont pénalisées.
- 3/ En cas d'oubli ou de trou de mémoire dans l'exécution du taolu, une pénalité de 0,1 à 0,5 points est appliquée suivant la gravité (pause puis reprise avec plus ou moins de facilité) et la manière dont cela affecte le déroulement du taolu ou oblige le candidat à recommencer.

REMARQUE : une forme inachevée ne pourra être notée.

TROISIEME PARTIE : RESPONSABILITES TECHNIQUE

1. La Commission d'organisation de la compétition

1.1 Sa composition :

Elle est nommée par le Comité Directeur.

1.2 Ses responsabilités :

La Commission d'organisation prend la responsabilité d'organiser l'ensemble du travail d'organisation de la compétition.

2. Les officiels

L'équipe des officiels se compose :

- Du responsable de la compétition Taolu : Stéphane ZIMMER
- Du responsable des juges Taolu : Anya MEOT
- Du corps exécutif de l'arbitrage (juges), réparti en plusieurs équipes (jurys) selon les épreuves
- De l'équipe technique : Patrice BECKER, Isabelle BOITIERE, Ilias CALIMINTZOS, Michel DOUILLER, Jean-Luc LESUEUR, Anya MEOT, Sabine METZLE, François THIEMANN, Fabio VIRZI, Stéphane ZIMMER

3. La Commission de réclamation

3.1 Sa composition :

Elle sera constituée si besoin le jour de la compétition par le responsable de la compétition.

3.2. Ses responsabilités :

- a) Recevoir les réclamations des compétiteurs, exprimer ses jugements sans corriger le résultat de notation.
- b) Le jugement de la commission de réclamation sera l'ultime décision d'arbitrage.

4. Le Corps exécutif de l'arbitrage (juges)

4.1 Sa composition :

- a. Le responsable des juges de la compétition (juge en Chef)
- b. Un juge en Chef adjoint
- c. Un juge principal de table (chef de table)
- d. Le corps des juges réparti en plusieurs équipes (jurys) selon les épreuves

4.2 Ses responsabilités :

a. Le responsable des juges de la compétition (juge en Chef) :

- Il dirige le travail des groupes de juges, assure la bonne application du règlement de compétition ; contrôle et vérifie toutes les préparations des compétitions ;
Il explique le règlement et le programme de compétition sans avoir le droit de les changer ;
- Au cours de la compétition, selon l'exigence du travail d'arbitrage et de distribution du travail d'arbitrage, il a le droit de résoudre tout problème dû à l'erreur sérieuse commise par un juge ;
- Lorsqu'il y a des communications prohibées entre l'entraîneur et son compétiteur, il leur donne un avertissement ; vis-à-vis des récidivistes, il a le droit de conseiller à la Commission Technique de sévères punitions allant jusqu'à l'annulation de leur résultat de compétitions ;
- Il vérifie et déclare le résultat de compétition, et il conclut le travail d'arbitrage.

b. Le juge en Chef adjoint :

- Il coordonne et assiste le travail du juge en chef ;
- En l'absence du juge en chef, le juge en chef adjoint le représente et prend en charge ses responsabilités.

c. Le juge principal de table (chef de table) :

- Il supervise le travail de sa table
- Il procède à la déduction de points vis-à-vis du manquement ou du dépassement de la limite de temps lors d'une présentation de taolu, en cas d'oubli ou de répétitions trop nombreuses ;
- Il peut décider de remettre en débat les notes avant qu'elles soient publiées s'il remarque une erreur ;
- Il peut prendre des mesures appropriées en cas de faute de jugement prononcée par l'un des juges de sa table. Lorsqu'un juge commet une faute sérieuse d'arbitrage, il conseille au juge en chef la solution appropriée ;
- Il déclare la note finale des compétiteurs.

d. Les juges :

- Ils sont répartis par jurys de 2 à 4 juges (plus le juge principal)

- Sous la direction du juge principal de table, ils mènent à bien le travail d'arbitrage ;
- En application stricte du règlement, ils procèdent en toute indépendance à la notation, et à l'enregistrement en détail ;
- Les juges reconnus comme spécialistes d'un style seront en priorité attachés à un jury pour une épreuve correspondante, ceci afin de garantir un regard juste sur les spécificités dudit style quand aux formes de corps et aux postures, à la manière de le mobiliser avec plus ou moins d'amplitude et de réserve par exemple, et à la méthode retenue pour exprimer l'énergie interne.

5. L'équipe technique

5.1 Sa composition :

- a. Le responsable de la compétition
- b. Un chef – programmeur chargé du planning et de l'enregistrement
- c. Un Greffier chargé des contrôles et vérifications
- d. Un chronométreur par table de juges
- e. Un annonceur micro
- f. Un responsable de la saisie et du matériel informatique
- g. Un technicien image et vidéo

5.2 Ses responsabilités :

a. Le responsable de la compétition :

- Il est responsable de l'équipe technique et de la bonne conduite de la compétition dans son ensemble.

b. Le chef – programmeur :

- Il est responsable de l'ensemble du planning et des inscriptions, de la vérification des formulaires d'inscription, de l'établissement d'une brochure de programme et de l'ordre de passage des compétiteurs en fonction de l'exigence de la rencontre ;
- Il prépare tous les formulaires de compétition nécessaires, vérifie, certifie le classement des compétiteurs ;
- Il établit la brochure des résultats de compétition.

c. Le Greffier :

- Il prend en charge l'enregistrement général et rend compte au responsable des juges, il notifie d'éventuelles modifications aux annonceurs ;
- Il contrôle et vérifie la distribution des récompenses.

d. Le chronométreur (un par équipe de juges) :

- Il déclenche le contrôle du temps (chronomètre) et le signal de départ (gong ou cloche) de la prestation à partir de la position immobile du compétiteur ;
- Il arrête le contrôle du temps lorsque le compétiteur s'immobilise à nouveau à la fin de sa prestation ;

- Il déclenche le signal (gong ou cloche) 10 secondes avant la fin du temps réglementaire
- Il établit la moyenne des notes totales de chaque juge et les transmet au juge principal de table (qui détermine la note finale après avoir appliqué éventuellement une déduction).

e. Un annonceur micro :

- Il annonce les épreuves 10 minutes avant et appelle les compétiteurs manquants sur demande du juge principal ;
- Il annonce les éventuelles modifications d'organisation

f. Un responsable de la saisie informatique :

- Il Coordonne le travail de planification du programme de compétition en relation avec le chef – programmeur et le greffier ;
- Il prend en charge l'ensemble du système de notation et d'impression des résultats par informatique.

g. Un technicien image et vidéo :

- Une caméra officielle peut être diligentée pour filmer la manifestation, une prise officielle de photos, il peut être amené à travailler pour la commission d'appel. Toute autre caméra ne peut filmer que sur autorisation du compétiteur ;